

NOTE DE COMPREHENSION À DESTINATION DES CANDIDATS

ACCORD-CADRE SERVICES FORESTIERS

N° 2026-7302-003

REPENDRE A L'ACCORD-CADRE « TRAVAUX DE REFECTION D'INFRASTRUTURES SUR VOIRIES FORESTIERES ET SERVICES SYLVICOLES DANS LES FORÊTS DOMANIALES ET DEPARTEMENTO-DOMANIALES DE LA REUNION »

Ce document ne se substitue pas aux Règlement de la Consultation, CCAP et CCTP du présent marché. Il n'a pas de valeur contractuelle.

1. Comprendre le marché

- Marché organisé en lots géographiques et techniques
- 1 entreprise retenue par lot
- Prestations attendues sur voiries forestières dans les forêts domaniales et départemento-domaniales de La Réunion :
 - Travaux de réfection des infrastructures
 - Services sylvicoles - fauchage de la végétation

Vous pouvez répondre à un ou plusieurs lots selon vos capacités.

Si vous répondez à plusieurs lots, vous êtes susceptibles d'être retenus sur plusieurs lots. Pour cela, vous devez disposer des moyens humains et financiers suffisants à la réalisation de prestations simultanées en plusieurs endroits géographiques de l'île. La continuité du service et la réactivité opérationnelle doivent être garanties.

Si vous ne possédez pas les moyens humains et financiers pour réaliser simultanément des travaux dans plusieurs endroits géographiques et que vous répondez à plusieurs lots, indiquez le dans vos mémoires techniques et précisez un ordre de préférence dans le choix de la possible attribution des lots.

2. Comprendre les prestations techniques attendues :

TRAVAUX DE REFECTION DES INFRASTRUCTURES : lots n° 1 à 8

Objectif : Maintenir en état les routes et pistes forestières

Prestations principales :

- Terrassement
 - Reprise de la chaussée (ornières, déformations)
 - Mise à niveau, pente et écoulement des eaux
- Empierrement
 - Apport de GNT (graves) + compactage
 - Reconstitution de la structure de la route
- Gestion des eaux
 - Curage / création de fossés
 - Création de revers d'eau (écoulement)
- Ouvrages hydrauliques
 - Pose / remplacement de renvois d'eau (type « reverdo »)

- Curage des dispositifs existants
- Maçonnerie
 - Réparation de murets, parapets, soutènements
 - Reprise d'ouvrages existants
- Réparations béton
 - Reprise localisée (nids de poule, zones dégradées)

SERVICES SYLVICOLES - FAUCHAGE DE LA VÉGÉTATION Lots n° 9 à 16

Objectif : Garantir visibilité, sécurité et accessibilité des routes forestières

Prestations principales :

- Fauchage des accotements
 - À l'épareuse (mécanisé) ou débroussailleuse
 - Coupe à ras (herbes + petits ligneux < 2 cm)
- Fauchage de la chaussée
 - Gyrobroyeur sur la bande roulante
- Mise au gabarit
 - Dégagement pour passage engins
 - Coupe des végétaux en hauteur et latéraux

EXIGENCES ESSENTIELLES COMMUNES

Qualité & finition

- Travail propre (pas de chicots, finitions soignées)
- Évacuation ou broyage des végétaux
- Écoulements d'eau toujours fonctionnels
- Chaussée nettoyée

Environnement

- Aucun produit phytosanitaire
- Aucun brûlage
- Gestion des déchets obligatoire

Sécurité

- Signalisation chantier obligatoire
- Maintenance ouverte pendant les travaux
- Sécurisation des usagers (routes ouvertes)

3) Répondre à la consultation

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de votre réponse aux marchés publics auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de La Réunion.

Celle-ci propose des actions d'information, des ateliers d'initiation, ainsi que des conseils personnalisés visant à faciliter l'accès à la commande publique (compréhension des dossiers de consultation, constitution des candidatures et des offres, dématérialisation, réponse sur PLACE, etc.).

CONTACT :

CCI de La Réunion – Pôle accompagnement entreprises

5 bis rue de Paris, 97400 Saint-Denis

Tél : 0262 94 21 64

Email : marchespublics-entreprises@reunion.cci.fr

Dossier à déposer sur PLACE avant le 17/07/2026 18h00 heure de La Réunion :

POUR LA CANDIDATURE :

- Un DC1 et DC2 (ou un DUME) et les justificatifs relatifs à votre statut et à votre situation sociale (voir Règlement de la Consultation)

POUR L'OFFRE :

- Un acte d'engagement complété
- Un bordereau des prix unitaires (BPU) complété
- Un détail Quantitatif Estimatif (DQE) (pas de valeur contractuelle, sert uniquement pour l'analyse des offres) complété
- Un mémoire technique **par lot** à construire suivantes critères détaillés dans le Règlement de la Consultation

A RETENIR :

- Pour candidater, vous devez être à jour de vos obligations sociales, fiscales et d'assurances professionnelles. Les justificatifs seront obligatoirement à fournir si vous êtes pressenti retenu. Après contrôle par une plateforme indépendante, si les justificatifs ne sont pas recevables, votre candidature est éliminée.

Points clés de la sélection :

- Prix (60 %)
- Valeur technique (40 %)

4) Fonctionnement après attribution

Commandes

- Le marché fonctionne avec des bons de commande successifs
- Procédure obligatoire :
 1. Réception d'un mail ONF contenant un bon d'exécution détaillant la prestation attendue et proposant 3 dates de réunion de chantier sous 10 jours ouvrés
 2. Votre réponse est attendue par mail sous 72 h ouvrées maximum accompagnée du bon d'exécution signé et du choix de la date de réunion de chantier retenue parmi les 3 proposées
 3. Participation à la réunion de chantier, si besoin, réalisation d'un métré contradictoire. Identification des espèces patrimoniales à préserver
 4. Attendre le bon de commande comptable officiel
→ Aucun travail sans bon de commande
 5. Visite de chantier intermédiaires possibles
 6. Vous devez obligatoirement prendre des photos du chantier avant et après, les intégrer dans un rapport photographique (modèle fourni) et envoyer le tout au responsable du chantier ONF dans les délais d'exécution du chantier

5) Réalisation des travaux

- Respecter les délais fixés dans le bon de commande
- Respecter :
 - Les règles de sécurité
 - Les exigences environnementales
 - Les prescriptions techniques ONF

- Rendre un rapport photographique (photos avant/après) d'après modèle fourni par ONF

L'entreprise reste responsable :

- De ses salariés
- De ses sous-traitants (soumis à acceptation par l'ONF)

6) Pénalités

- Pas de réponse sous 72 h → 100 €
- Absence réunion chantier → 100 €
- Retard d'exécution → 75 € / jour
- Atteintes à espèces patrimoniales : 200 € par plants

En cas de manquements répétés :

- Mise en demeure
- Résiliation possible du lot

7) Facturation et paiement

- Facturation après réalisation complète et réception
- Dépôt obligatoire sur CHORUS PRO
- Joindre :
 - N° bon de commande
 - Détails des prestations

Délai de paiement : 60 jours à compter dépôt facture sur CHORUS + service fait

Les montants des commandes maximales par lot et par an avancés dans le RC et le CCAP sont les montants estimatifs commandés en 2025 multipliés par 4.

8) Conseils

Répondre rapidement aux sollicitations ONF

Respecter strictement le formalisme

Être présent et organisé sur chantier

Anticiper les délais et moyens

Assurer qualité et traçabilité des travaux